



REGLEMENT D'UN CHALLENGE REGIONAL DU CELEC

INSCRIPTIONS

Le Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoive un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à un Challenge Régional tous les éleveurs des cinq races concernées, qu'ils adhèrent ou non à l'Association.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculiculture.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles et laissés(s) au libre choix de l'organisateur.

Juges définis par le club :

Laurent Attagniant / Christian Bos / Henri Buisson / Raymond Doppler / Christian Huin / Bernard Kleinmann / Marie Thérèse Podevin / Philippe Ponsard / Pascal Rummelin

Comme suppléants à cette liste :

Raphael Argaud / André Gaillard / Francis Gerber

Groupage des animaux du club et panachage des cages impérativement.

Les Champions peuvent concourir pour les G.P.E. et G.P.H.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Un minimum de 10 sujets et de 3 exposants pour les Chamois de Thuringe et pour les Sallander est requis pour que le challenge puisse être disputé.

Il sera attribué les titres suivants:

De 10 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Élevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Élevage Un Vice-Champion d'Élevage

Un minimum de 8 sujets et de 2 exposants pour les Séparator, Zibeline et Petit Russe est requis pour que le challenge puisse être disputé par races.

Il sera attribué les titres suivants:

De 8 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un Champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage

RECOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice. Une Coupe ou un Trophée est offert par titre, selon les désignations du Jury. Pour le Championnat et le Vice-Championnat d'Elevage, il est procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages de chaque exposant. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du 5^{ème}. S'il y a encore égalité, le résultat du 6^{ème} sujet sera sollicité. Si l'égalité persiste, le départage se fera par tirage au sort. Si un exposant n'a pas de 5^{ème} ou 6^{ème} sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

RESULTATS

Les résultats seront publiés dans le bulletin du CELEC. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. Pour ce faire, les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au Délégué Régional.

PUBLICITE

Pour se faire connaître, le CELEC fournira une page publicitaire que les organisateurs inséreront gratuitement dans le catalogue.

Le Conseil d'Administration du CELEC.